



CROS
PROVENCE-ALPES
COTE D'AZUR

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É · É G A L I T É · F R A T E R N I T É

Commune de Cabriès

MÉDAILLE D'OR 2017 VILLE SPORTIVE

SERVICE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Complexe sportif avenue Raymond Martin 13480 CABRIES
Dossier suivi par : Tania KINASZ
Tél : 04.42.16.89.17 Mail : guichet.associations@cabries.fr

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025

Date limite de dépôt des dossiers :
Lundi 13 janvier 2025

A - Pièces justificatives à joindre **obligatoirement** :

- signature de la charte et de ses annexes, relatives à la relation entre la commune et les associations
- CERFA n° 12156*06
- demande de subvention CABRIES (dossier complémentaire) pour l'exercice 2025
- attestation d'assurance responsabilité civile de l'association de l'année en cours 2024-2025
- attestation d'assurance risques locatifs pour les associations disposant d'un local pour l'année en cours 2024-2025

B - Documents comptables à fournir lors du dépôt du dossier :

- dernier relevé de vos différents comptes et livrets d'épargne et, le cas échéant, de vos revenus financiers,
- compte d'exploitation de l'exercice 2024 (proposition de tableau dans le dossier complémentaire),
- budget prévisionnel de l'exercice 2025 (proposition de tableau dans le dossier complémentaire),
- si le cumul de vos demandes de subvention auprès des différentes collectivités est supérieur à 23 000 € :
 - 1) les derniers comptes approuvés par l'assemblée générale,
 - 2) le dernier rapport d'activité approuvé par l'assemblée générale.

C - Pièces justificatives à joindre **obligatoirement** :

- statuts de l'association,
- récépissé de déclaration de création de l'association en préfecture,
- dernier récépissé de déclaration de modification de l'association à la préfecture (siège, titre, objet, bureau) ,
- parution au Journal Officiel,
- relevé d'identité bancaire ou postal libellé au nom de l'association.

D - Pour les associations sportives :

- annexe 1 du dossier de demande de subvention 2024 (dossier complémentaire),
- attestation d'affiliation à une fédération sportive en 2024-2025